

## Procès-verbal n°6 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	13/10/23
À :	10h
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY. Mrs. Didier CASANADA, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 5 du 06/10

### Rappel

#### UTILISATION DE LA FMI

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

**En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.**

#### OBLIGATIONS DE DIPLOME U12 et U13 D1

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

### Championnat U12/U13

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District (cela ne sera que la D4)

#### Retour CSR

- Dossier N° 2023/2024 -CSR-027

Match N° 26800012 U12U13 D2C : FOURQUES O 1 / Nîmes LASALLIEN 1 du 30/09/2023

Réclamation Irrecevable : Match à homologuer en son Résultat : 3/5



- Dossier N° 2023/2024 -CSR-026

Match N° 26851118 U12U13 D2 B : ACADEMIE UNIVERS 2 / GAZELEC SPORTIF NIMES 2 du 30/09/203

Match donné à jouer, à fixer par la commission.

La Commission fixe la rencontre au 4 Novembre 2023 (journée de rattrapage)

FMI

#### U12U13 D2 – POULE A

Match n° 26855463 : ST JEAN DU PIN ES 2 / ROUSSON AVS 3 du 23.09.23

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique et papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

#### Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

(...)

Dit match perdu par pénalité à ST JEAN DU PIN ES (équipe recevante)

**Débit : 100 € pour absence de feuille de match (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)**

#### U12U13 D1 – POULE B

Match n° 26821374 : AVS ROUSSON / BAGNOLS PONT du 04.10.2023

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match numérique à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

#### Art. 72 - Feuille de match

(...)

4. *Dans le cas où la feuille de match utilisée est une feuille de match papier, celle-ci doit être intégralement numérisée au sein du Club en bonne et due forme à l'aide d'un logiciel ou appareil de numérisation et transmise par courriel au Secrétariat du District le jour même de la rencontre. De plus, l'original de la feuille de match papier doit parvenir au District dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre en justifiant des motifs n'ayant pas permis l'utilisation de la FMI. Le Club recevant doit conserver impérativement, sur le support de son choix, une copie recto-verso de la feuille de match, afin de pouvoir la fournir au District en cas de besoin (non-réception de l'original par exemple).*

**Débit : 30 € pour feuille de match papier hors délai (art 53 et 72.4 des RG du District)**



## Championnat U12

Les clubs qui veulent s'engager pour la phase 2 peuvent commencer à le faire maintenant par mail au District (intégration en dernier niveau)

## Foot Animation - U10 à U10/U11

**Les Clubs qui veulent s'engager en ELITE ou en plateaux ( U10 et U10/U11 ) pour la Rotation 2 peuvent le faire dès à présent par mail au District**

- Début R2 U10/U11: **25 Novembre**
- Début R2 U10 : **18 Novembre**
- **Journée FUTSAL U10/U11 : 18 Novembre**

Programmation :

Nîmes Ol. : PI U10 et U10/U11 **14H00**

**U10 et U10/U11 PENSEZ A UTILISER LE FAL POUR VOS PLATEAUX**

## Foot Animation - U6 à U8/U9

**Les Clubs qui veulent s'engager en ELITE ou en plateaux ( U8 et U8/U9 ) pour la Rotation 2 peuvent le faire dès à présent par mail au District**

Début R2 en U8 et U8/U9 : **25 Novembre**

Programmation :

**Beucaire FC** Début des plateaux **13h30**

### CATEGORIE U6 - Important

#### FUTSAL

Durant la période hivernale, il sera programmé sur les weekends de la pratique Futsal sur inscription préalable.

Les dates retenues :

- **2 Décembre 2023**
- **16 Décembre 2023**
- **13 Janvier 2024**
- **27 Janvier 2024**

## Foot Animation - FEMININES



**Organisation du RASSEMBLEMENT FEMININ Le Samedi 21 Octobre à Beaucaire (Cplx Lamouroux)**

Inscription : <https://forms.office.com/e/8d5ZypMaSg>

**Courrier reçu :**

**Club de Beaucaire FC au sujet de la compétition féminine, une réponse a été faite par le Président du District Gard/Lozère Mr Anjolras.**

Les clubs qui veulent pratiquer le **foot à 4 (U6F-U7F-U8F)** et **foot à 5 (U9F-U10F-U11F)** peuvent se manifester par mail auprès du District.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le Président**  
Daniel OLIVET

**La Secrétaire de Séance**  
Nadine GRECO

